

Au Conseil Communal

Séance du 5 octobre 2022

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Steve Lambelet, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Dominique Jan et Mario Oliveira de Almeida. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité est remerciée de sa présence. M. Daniel Givel, municipal, retenu par une assemblée du SDIS, est excusé. La presse est également présente.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2022
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe. Préavis No 07/2022
6. Rapport de la commission Adhésion au Groupement forestier Broye-Vully. Préavis No 08/2022
7. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Préavis No 09/2022
8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
9. Election d'un scrutateur suppléant (PLR)
10. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

- Le Président énumère les différentes manifestations auxquelles il a participé avec plaisir depuis le début de son mandat.
- En date du 4 juillet 2022, M. Nicolas Pedroli a fait part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat pour des raisons professionnelles.
- Par courrier du 31 août dernier, Mme Nicole Rapin fait part au Conseil communal de sa démission de la syndiculture et de la Municipalité pour le 30 novembre 2022. Son nouveau mandat de députée lui prenant plus de temps que prévu, elle a dû se résigner à faire un choix. Le Président lui adresse quelques mots de remerciements pour son engagement.
- Par courriel du 29 août, la cellule enquête de Tamedia demande à recevoir les adresses mails de tous les membres du Conseil communal afin de leur transmettre un questionnaire. Les réponses à ce questionnaire se feront par le biais d'un lien et seront anonymes. Le Président lancera une discussion sur cette question au point 10 divers et propositions individuelles.
- Suite à une mauvaise compréhension du règlement du SDIS, le Bureau a dû rectifier le nombre de délégués à cette association. Après prise de contact avec les chefs de groupes, il a été décidé ce qui suit : MM. Olivier Cherbuin et François Mauron sont membres du Conseil intercommunal et M. Smaïl Barouk suppléant.
- Pour terminer ce chapitre, le Président rappelle que les présidents rapporteurs de commission doivent aller chercher les jetons de présences auprès de la Bourse communale avant la séance lors de laquelle le préavis sera discuté.

2. Assermentation

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente M. Steven Capone (PLR) en remplacement de M. Nicolas Pedroli.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est adopté à la majorité, sans remarque.

4. Communications municipales

Mme Nicole Rapin

- Mme Nadine Cornamusaz a été engagée en qualité de boursière communale à partir du 1^{er} novembre 2022.
- La Municipalité propose deux places d'apprentissage pour la rentrée 2023, soit : employé de commerce et agent

d'exploitation. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 21 octobre prochain.

M. Laurent Cosendaj

- Les travaux relatifs à la révision des statuts de l'ASIPE en lien avec l'intégration des communes d'Henniez, Valbroye et Villarzel avancent comme prévu. L'étude financière n'a pas montré de changement significatif par rapport aux conclusions de la première analyse effectuée en 2021. Une séance est prévue prochainement entre les représentants de l'ASIPE et les communes concernées pour valider les conditions financières d'adhésion. La procédure se poursuivra et la validation des nouveaux statuts est prévue au début de l'été 2023.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- La météo de cet été 2022 a eu l'avantage d'empêcher la plupart des maladies de se développer dans le vignoble. Les vendanges ont débuté très tôt, soit le 6 septembre pour se terminer le 26 septembre dernier. Les volumes ne sont pas exceptionnels mais, après deux ans difficiles, ils permettent néanmoins de retrouver des stocks relativement normaux.
- Prévue depuis 2 ans, la sortie en faveur des corçallins de 70 ans et plus a enfin pu se dérouler. 119 personnes ont répondu à l'invitation. La journée fut riche en échanges et aux dires des participants, fut une réussite.
- Mme Ariane Baux Jaquemet annonce que la visite des locaux du Centre social régional, de l'ARAS et de l'ARAJ à Payerne ainsi que la garderie de Corcelle aura lieu le mercredi 2 novembre prochain dès 19 heures. Le Bureau fera parvenir une invitation aux membres du Conseil communal prochainement.

M. Olivier Cherbuin pour M. Daniel Givel

- La synthèse de l'atelier participatif mis sur pied dans le cadre du PAcom est disponible sur le site internet de la Commune ou sur demande au bureau technique. La Municipalité s'est penchée sur le plan des qualités qui sera soumis à la commission ad'hoc afin qu'elle puisse faire ses remarques et commentaires. Le plan sera ensuite retourné à l'urbaniste afin qu'il intègre les mesures discutées.
- La Municipalité précise que c'est suite une décision du Codir du SDIS qu'elle a dû annuler le feu de joie de la Fête nationale ainsi que le feu d'artifice.
- Sur proposition des tambours de Corcelles, et suite à un préavis favorable cette fois du SDIS, le feu de joie sera allumé le vendredi 21 octobre prochain en collaboration avec les jeunes. Une petite manifestation entourera cet événement.

M. Olivier Cherbuin

- La Municipalité a relayé les questions de la commission de gestion concernant la sécurité informatique au prestataire de service de la Commune. Elle a obtenu des informations sur l'état de préparation en cas de cyberattaque qui se résument en 5 axes : accord des services (axe contractuel), certification Cybersafe, audit par la société SCRT, sensibilisation des utilisateurs et Trust Valley et programme Trust4PME's. Au niveau de la Commune, les points suivants sont en cours :
 - Etablissement d'une charte informatique à destination des utilisateurs.
 - Mise en place d'une double authentification lors de la connexion sur les postes informatiques communaux.
 - Mise à jour du firewall (fait en juin 2022) et maintien des applications UPtoDATE.
 - Etablissement d'une certification Cybersafe en 2023.

M. Bernard Coucet

- Bouclement du préavis No 01/2017 Construction d'un bâtiment administratif. Crédit accordé fr. 4'684'500.--, total des travaux fr. 4'223'718.13, soit une différence de - fr. 460'781.87. Le municipal remercie toutes les entreprises qui ont œuvré à la construction de ce bâtiment.

M. Pierre-André Rapin

- Préavis No 01/2022 Aménagement d'un giratoire à la route du Bornalet – traitement des oppositions reçues à la mise à l'enquête. En date du 12 septembre 2022, le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines a approuvé le projet. Les opposants ont reçu cette information par un courrier recommandé spécifiant un droit de recours de 30 jours dès réception de celui-ci.
- Préavis No 03/2022 Travaux Vers-chez-Cherbuin – Clos à Pugin. Une place de stockage des matériaux a été créée sur la parcelle communale des Petits-Longs-Champs.
- Préavis No 05/2022 Travaux d'équipements – Secteur Les Troches. Les travaux de construction du nouvel accès à la zone industrielle ont débuté.
- Afin de répondre à la demande d'économie destinée à prévenir un éventuel manque d'approvisionnement en électricité cet hiver, des mesures seront mises en place dans la Commune, soit :
 - La température sera de 20° dans l'ensemble des bâtiments communaux.
 - Pas de décorations de Noël lumineuses.

De plus, une étude de l'éclairage public et de l'éclairage de l'entier des bâtiments est en cours. Elle permettra de connaître des informations importantes sur la consommation et sur les économies qui seront possibles de réaliser.

Certains bâtiments devront être adaptés et l'éclairage public assainit rapidement. Ces travaux occasionneront certainement l'élaboration d'un préavis.

Toujours dans le même sujet, l'AIEPV projette l'achat d'une génératrice de secours afin d'assurer la distribution de l'eau potable en cas de blackout. Le préavis est en cours de traitement.

Pour terminer, la Municipalité invite la population à l'économie d'énergie afin de passer sereinement l'hiver.

5. Rapport de la commission Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe. Préavis No 07/2022

La parole est donnée à M. Fabrice Rapin pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Cyrille Roux relève que la dénomination du Département en charge de cet objet n'est pas toujours la même que se soit dans le règlement ou l'annexe.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver le règlement communal de distribution de l'eau et son annexe.

6. Rapport de la commission Adhésion au Groupement forestier Broye-Vully. Préavis No 08/2022

La parole est donnée à M. Mathieu Richard pour la lecture du vœu et des conclusions du rapport de commission.

M. Pierre-André Rapin comprend le vœu de la commission. Il précise que si les jeunes vont chercher eux-mêmes les sapins dans la forêt, comme cela se fait actuellement, le Groupement forestier octroiera la gratuité.

M. François Vessaz relève qu'avec cette adhésion, la Commune perd une nouvelle fois un peu de son autonomie. Il rappelle les mauvaises expériences vécues avec d'autres associations intercommunales notamment au niveau de leur financement. Toutefois, il a constaté qu'il est possible de se retirer de ce Groupement avec facilité. Il annonce donc qu'il s'abstiendra.

M. Pascal Allenbach rejoint M. François Vessaz dans ses propos. Il n'est pas convaincu que l'économie financière promise soit tenue.

Il a constaté que les hectares mentionnés dans le préavis et dans le bail ne sont pas les mêmes. De plus, les dates mentionnées dans le bail ne sont pas correctes selon lui.

M. Pierre-André Rapin informe que la différence de surface ressort d'un remaniement effectué sur le territoire fribourgeois et qui s'est terminé entre-temps. La surface qui sera prise en compte est 38 hectares. Quand au bail, il débutera le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adhérer au Groupement forestier Broye-Vully

Art. 2

D'accorder un crédit de Fr. 39'710.-- à prélever sur les liquidités courantes, pour financer cette adhésion.

7. Rapport de la commission Arrêté d'imposition pour l'année 2023. Préavis No 09/2022

La parole est donnée à M. Nicolas Rüfenacht pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

Mme Nicole Rapin informe que des erreurs se sont glissées dans l'annexe remise avec le préavis. La version corrigée a été annexée au rapport de la commission.

M. Pascal Allenbach s'étonne qu'il n'y ait pas d'exonération pour les personnes handicapées qui sont détentrices d'un chien.

Mme Nicole Rapin répond que toutes les personnes au bénéfice des prestations complémentaires ou d'une rente AI sont exonérés de cette taxe. Elle précise encore que le formulaire annexé au rapport de la commission ne reflète pas totalement la version en ligne qui sera transmise à la Préfecture.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis :

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité.

8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

ASIPE – M. François Vessaz

Le budget 2023 a été adopté par le Conseil intercommunal. D'un montant de fr. 9,5 mio, il est en hausse de 8% par rapport au budget 2022.

FOREMS – M. Nicolas Rüfenacht

Les comptes 2021 ont été présentés. Le canton de Vaud a accepté le transfère du HIB à Forems. La construction du Centre d'accueil temporaire (CAT) est en cours. Le futur EMS se construira au lieu-dit La Coulaz à Payerne. Ce projet suit son cours et un concours d'architecture sera prochainement lancé.

9. Election d'un scrutateur suppléant (PLR)

Suite à la démission de M. Nicolas Pedroli, le groupe PLR présente Mme Katarzyna Piotrowska en qualité de scrutatrice suppléante. Elle est élue par l'assemblée.

10. Divers et propositions individuelles

Dans un premier temps, le Président ouvre la discussion sur le courrier de la société Tamédia lu au point 1 de l'ordre du jour.

M. Pierre-Yves Perrin, peu favorable à transmettre son adresse mail, demande quel est le but de l'enquête.

M. Steve Lambelet répond que le but n'est pas mentionné dans le courrier. Il n'est pas non plus favorable à transmettre les adresses mail de chacun c'est pourquoi il a ouvert cette discussion. Il propose que chaque conseiller informe le Bureau de sa décision.

MM. Cyrille Roux et Pascal Allenbach approuvent la proposition du Président.

Pour clore, cette discussion, M. Steve Lambelet annonce qu'un courriel sera envoyé à tous les membres du Conseil demandant leur accord pour transmettre leur adresse mail.

M. Damien Coucet revient sur sa demande à la Municipalité (cf pv du 22.06.2022) de faire un rappel aux citoyens des différents horaires en relation avec le bruit, et la réitère.

Mme Ariane Baux Jaquemet informe que la Municipalité a décidé de publier ces horaires dans le journal communal du mois de juin prochain car cela lui semble la meilleure période.

M. Damien Coucet s'attend, avec le raccourcissement des jours, à avoir des remarques lorsqu'il utilisera des engins bruyants alors qu'il respecte les horaires légaux.

Mme Ariane Baux Jaquemet prend note de sa demande.

M. Alain Monney demande des précisions sur les vendanges notamment concernant les volumes et la qualité.

Mme Ariane Baux Jaquemet répond que les volumes autorisés ne sont pas tout à fait atteints mais que la qualité est bonne. Elle est à disposition pour plus d'information si souhaité.

M. Alain Monney désire connaître l'état d'avancement des travaux aux rues Vers-chez-Cherbuin et Clos à Pugin précisant que les accès à celles-ci sont difficiles.

M. Pierre-André Rapin s'excuse pour les conditions de circulation au niveau de ces deux rues. Les travaux avancent selon le planning. Les fouilles seront refermées pour la fin de l'année mais la pose du tapis interviendra certainement au début du printemps. Ceci bien entendu en fonction des conditions météo.

M. François Vessaz remercie la Municipalité pour les réponses aux questions de la commission de gestion concernant la sécurité informatique.

Il déplore la qualité médiocre de la brochure communale distribuée aux citoyens. En effet, il a constaté que certaines entreprises ne sont pas répertoriées sous la bonne rubrique, certaines présentations de société n'ont pas été publiées et la présentation des membres de la Municipalité et leurs dicastères n'est pas adéquate. Il demande pourquoi une relecture n'a pas été faite par la Municipalité et si elle a déjà une nouvelle idée pour une prochaine publication.

Mme Nicole Rapin informe que la Municipalité n'est pas non plus satisfaite de cette brochure. Dans les faits, c'est la société éditrice qui a pris contact avec la Commune pour l'établissement de ce document. La Commune s'est chargée de faire le lien et n'a pas eu l'occasion de relire la brochure avant impression. Elle se renseignera plus précisément sur le procédé et la Municipalité réfléchira à une autre solution pour l'avenir.

M. François Vessaz déplore la décision du SDIS d'annuler le feu de joie et des feux d'artifices de la Fête nationale. Il demande aux conseillers intercommunaux délégués de déposer une interpellation pour avoir des précisions sur cette annulation. Il se demande pourquoi seules les communes de Corcelles et Missy n'ont pas pu allumer ces feux et s'inquiète d'un éventuel manque de personnel.

M. Olivier Cherbuin prend note de cette demande et fera le nécessaire lors de la prochaine séance agendée en décembre.

Mme Méry Rüfenacht se fait la porte-parole des enseignants de Corcelles pour dénoncer les nombreux problèmes de parage des véhicules des parents autour du Collège. Une altercation a encore eu lieu aujourd'hui.

M. Laurent Cosendai prend note de cette remarque. Des contrôles ponctuels seront à nouveau organisés et des amendes seront distribuées car c'est la seule solution pour mettre de l'ordre dans ce périmètre.

M. Pascal Allenbach fait part d'une enquête de l'Office fédéral de la santé publique, parue dans le magazine Bon à savoir, comparant les quantités de CO2 dans les classes de différents collèges. Il s'avère que les mesures dans les classes de Corcelles dépassent de 2,5x les valeurs autorisées. Il demande si la Municipalité est au courant de ces résultats et si elle va mettre en place quelque chose pour y remédier.

M. Laurent Cosendai affirme que la Municipalité a pris connaissance des résultats par le biais de l'article en question, Il précise que les mesures ont été effectuées entre 2013 et 2015, soit avant la réfection du Collège. Le problème du CO2 élevé peut être simplement résolu par l'aération régulière des classes.

Mme Méry Rüfenacht précise que l'Etat de Vaud a mis à disposition des enseignants des appareils de mesures du CO2. Corcelles dispose de 2 appareils. Quand celui-ci indique un taux trop élevé, l'enseignement a pour consigne d'aérer la classe.

M. François Vessaz a également lu cet article qui ne précise pas la méthodologie pour la prise des mesures. Pour lui, il ne faut pas tenir compte de cette enquête.

Mme Nicole Rapin, qui vit sa dernière séance du Conseil communal en qualité de syndique, lit un message à l'attention des membres du Conseil communal et de la Municipalité qu'elle remercie pour leur travail et leur engagement.

M. Pierre-André Rapin, au nom de la Municipalité, lui adresse quelques mots et la remercie à son tour pour son engagement. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 36.

Approuvé en séance du14.12.2022.....

Le Président 2022-2023 :



S. Lambelet

La Secrétaire :



F. Moll